



## Le rôle de la société civile dans l'intégration des migrants subsahariens à Souss-Massa

Elhabib EZZEROUAL

docteur chercheur en Migrations

Faculté des lettres et des sciences humaines

Ibno Zohr - Agadir

(Maroc)

### Résumé

Devant l'inaccessibilité du territoire européen en raison du durcissement des politiques d'immigration et la sophistication des moyens de contrôle des frontières, un bon nombre de migrants subsahariens se trouvent contraints de s'installer au Maroc.

Par ses atouts économiques et son statut en tant que foyer historique de migration, la région Souss-Massa est devenue une destination préférée des migrants subsahariens dont leur nombre ne cesse d'augmenter.

La majorité de ces migrants vit dans l'extrême précarité aussi bien sociale que juridique surtout ceux qui vivent dans les zones périphériques d'Agadir et qui travaillent dans l'informel. Les migrants régularisés, eux également, vivent dans l'incertitude juridique en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour renouveler leurs titres de séjour.

Face à cette situation, la société civile locale s'est mobilisée pour venir en aide à ces migrants vulnérables pour leur permettre de vivre dignement.

Malgré les obstacles que les acteurs de la société civile rencontrent, ces derniers jouent un rôle essentiel dans l'intégration des migrants dans la société marocaine.



## Introduction

Ce n'est qu'après les événements sanglants d'octobre 2005 de Ceuta et Melilla que la société civile marocaine a commencé à s'intéresser à la question de l'immigration subsaharienne. Ces événements, joints au drame des « *Harragas* », ont secoué la société civile. Ainsi, les associations de défense de droits de l'Homme ont dénoncé les violations dont font objet les migrants subsahariens. D'autres associations ont apporté de l'aide humanitaire à cette population coincée au Maroc qui vit *dans l'extrême précarité* dans des campements informels en attendant le moment opportun pour tenter la traversée vers l'Europe.

De son côté, la stratégie nationale d'immigration et d'asile a donné une impulsion à la société civile en l'érigant au rang de partenaire incontournable de la déterritorialisation de ses programmes.

Sur le plan régional, jusqu'en 2018, peu d'associations se sont réellement mobilisées pour assister les migrants à Aït Imira à part quelques actions parcellaires et isolées de certaines structures telles la clinique juridique *Hijra*, ALCS<sup>1</sup> et Femme du Sud<sup>2</sup>.

D'ailleurs, il est intéressant de préciser que le nombre d'associations spécialisées dans l'immigration qui opèrent dans la région demeure très faible par rapport aussi bien à l'étendue géographique de la région qu'au nombre de migrants installés dans cette région. Parmi ces associations, nous citons notamment la clinique juridique *Hijra*, l'association migration et développement et l'ACMD<sup>3</sup>. Les organisations charitables qui ont souvent un caractère religieux réalisent, elles aussi, un travail d'aide auprès des migrants. C'est le cas de Caritas, associée à l'église catholique, et du comité d'entraide internationale (CEI) appartenant à l'église évangélique.

Nous citons également un autre type *d'associations* qui poursuit des *objectifs* loin de la thématique de la migration, mais, suite aux flux des migrants avec comme corollaire l'arrivée des financements des bailleurs de fond, ont commencé à intégrer les questions relatives à l'immigration dans leurs plans d'action. C'est le cas, entre autres, de l'association *ANIR*<sup>4</sup>, l'association voix de femmes marocaines (AVFM)<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> L'association de lutte contre sida « ALCS » prend en charge les porteurs du VIH. Elle assure également un soutien psychologique aux migrants. Elle mène aussi des campagnes de sensibilisation sanitaire aux profits des migrants d'Aït Imira.

<sup>2</sup> Association « Femme de sud » accompagne et assiste les femmes victimes de violence. Elle a un local à Aït Imira où elle reçoit les femmes migrantes violentées.

<sup>3</sup> Association des chercheurs en migrations et développement.

<sup>4</sup> L'association « *Anir* » accueille les enfants migrants en situation difficile en leur assurant un accompagnement médical et juridique (enregistrement à l'état civil).

<sup>5</sup> L'association AVFM est une association à but non lucratif qui travaille dans le domaine des droits des femmes, dans la ville d'Agadir. Sa mission principale est la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant.



## I. Le rôle de la société civile dans l'intégration des migrants subsahariens

L'objectif de ce chapitre est d'analyser le rôle de la société civile dans l'intégration des migrants dans la région Souss-Massa. Dans l'impossibilité de pouvoir décortiquer, dans son ensemble, la scène associative œuvrant auprès des migrants dans la région, nous nous sommes arrêtés sur trois structures à savoir : la CJH, le CEI et Migration et Développement.

Le choix de la clinique est justifié par le fait que la CJH est la seule structure dans la région qui intervienne auprès de la catégorie la plus vulnérable des migrants à savoir les demandeurs d'asile. Ce choix s'explique également par le fait que cette structure contrairement aux autres, œuvre auprès des migrants sans aucune subvention. Elle s'appuie uniquement sur le volontarisme et le dévouement de ses membres et ses stagiaires.

Pour Migration et Développement<sup>6</sup>, elle a été choisie parce qu'elle est la structure la plus ancienne dans la région (depuis 1986) qui s'intéresse à la question migratoire. De plus, elle est l'exemple le plus illustratif des associations professionnelles disposant de ressources financières et humaines stables et qui, depuis 2019, a intégré la thématique de l'immigration subsaharienne dans ses plans d'actions.

Quant au CEI, il a été choisi parce qu'il est la seule structure qui travaille au quotidien avec les migrants. Ce comité présente également la particularité d'être composé uniquement de migrants.

### 1. La clinique juridique Hijra- Agadir

L'association Clinique Juridique *Hijra* (CJH) a été créée en septembre 2015. Son principal objectif est d'apporter une assistance juridique gratuite aux demandeurs d'asile. Elle est active dans trois régions du Maroc à savoir : Tanger, Rabat et Agadir.

#### 1.1 Présentation des activités de la CJH-Agadir

Consciente de l'importance du rôle de l'intégration juridique dans le processus de l'intégration sociale des migrants, la CJH s'est fixée comme objectif d'assister juridiquement les demandeurs d'asile en les aidant à remplir les formulaires d'enregistrement et en les préparant aux entretiens de détermination de statut de réfugié ((DSR). Elle rédige également les recours lorsque cela s'avère nécessaire.

La clinique assure le rôle de représentant légal des demandeurs d'asile. Ainsi, « depuis 2018, les demandeurs d'asile sont systématiquement informés du service de la CJH par le bureau de l'UNHCR de Rabat »<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Migration & Développement est créée en 1986 par des migrants marocains pour mener des actions de développement dans les villages de leur région d'origine, l'Atlas et l'Anti-Atlas marocains, frappée par une sécheresse sévère depuis le milieu des années 70.

<sup>7</sup> CJH, « Présentation de la clinique juridique », in [www.cjhm.org](http://www.cjhm.org) (consulté le 14 avril 2023).



Au-delà de l'assistance juridique, la CJH mène d'autres activités parallèles, nous citons notamment :

- La publication de la revue marocaine de droit d'asile et migration,
- L'organisation du concours annuel de plaidoirie sur le droit des réfugiés,
- L'organisation de l'école d'été<sup>8</sup>.

Sur le plan régional et afin de s'acquitter de ses missions, la CJH tient des permanences juridiques au complexe Jamal Dora pour recevoir les demandeurs d'asile. Ses partenaires, à travers des partenariats, ont offert leurs locaux à la CJH pour y tenir des permanences.

Outre l'assistance juridique apportée aux demandeurs d'asile, la CJH-Agadir a co-organisé et participé<sup>9</sup> dans des séminaires et des conférences autour de la migration, nous citons notamment :

- La conférence publique intitulée « Le Maroc et l'insertion des migrants : les opportunités et les obstacles », organisée le 03 mai 2019 au siège de la CRDH à Agadir.

- Les ateliers de déclinaison de la SNIA au niveau régional organisés le 03 et 04 septembre 2019 par le conseil de la région Souss-Massa en partenariat avec le MDCMREAM et l'OIM.

- L'atelier de lancement du projet « sensibilisation et plaidoyer pour l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, et enregistrement des enfants à l'état civil pour les femmes migrantes subsahariennes », tenu le 25 octobre 2019.

- Le dialogue 5 + 5 de la société civile dont le thème principal était « le rôle des organisations de la société civile de la méditerranée occidentale dans la mise en place du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières », qui avait eu lieu le 29 novembre 2019.

- La journée de sensibilisation juridique au profit de migrants d'Aït Imira, organisée le 15 décembre 2019 en partenariat avec l'ALCS et Femmes du sud.

Il importe de rappeler que la CJH est membre actif à la plateforme nationale de protection des migrants (PNPM), qui est un réseau de plaidoyer national. Au niveau régional, la CJH a mis en place, depuis fin 2018, en collaboration avec certains acteurs de la société civile, une plateforme de réflexion sur la question migratoire appelée « Comité Migrations Sous Massa ». Ce comité regroupe à la fois des acteurs de la société civile et des acteurs étatiques tels : la délégation régionale de la santé, l'entraide nationale, l'académie régionale de l'éducation et de la formation, etc.

## 1.2. Statistiques et profils des demandeurs d'asile

Les statistiques fournies par la CJH ont permis de broser le profil du demandeur d'asile subsaharien dans la région Souss-Massa.

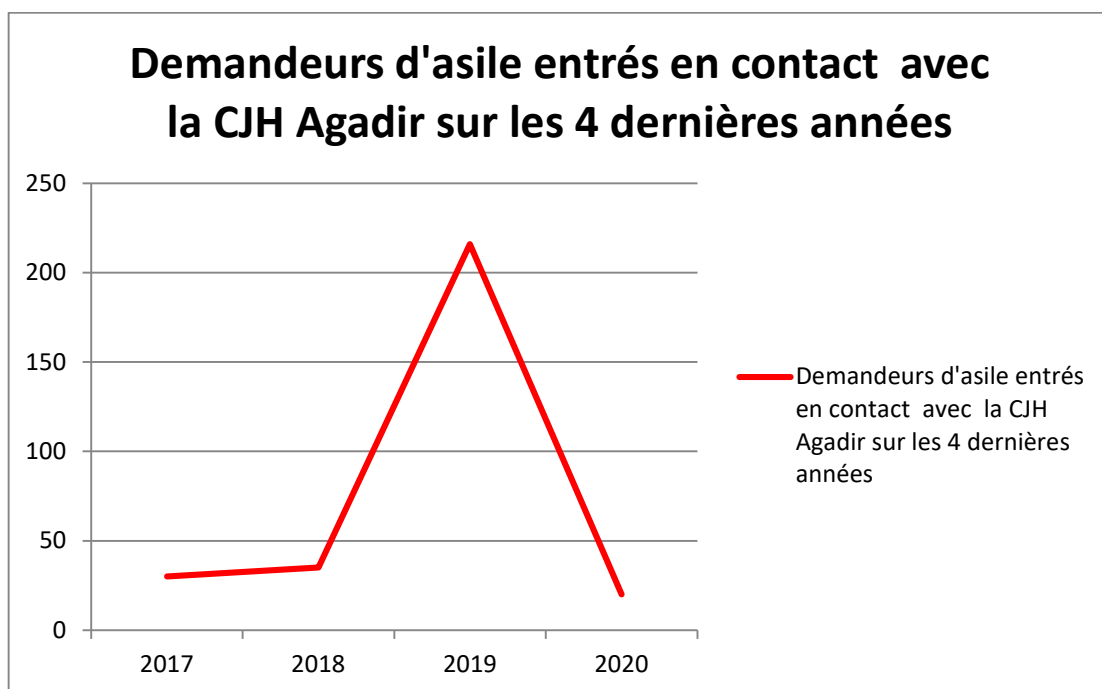
<sup>8</sup> L'école d'été *Hijra* est un programme d'une semaine qui regroupe un ensemble de cours et d'enseignements sur les thèmes liés aux droits des migrants au Maroc. Il s'agit de cours interdisciplinaires présentés par un corps d'enseignants varié ainsi que des membres d'organisations internationales telles que l'OIM et le HCR.

<sup>9</sup> CJH-Agadir, *Rapport d'activité de 2019*, Agadir, 2020, p.2.

### 1.2.1. Le nombre de bénéficiaires des activités de la CJH-Agadir

Le nombre des demandeurs d'asile ayant contacté la CJH-Agadir sur les quatre dernières années a connu une nette augmentation comme l'illustre la figure n°1. En effet, 30 demandeurs d'asile ont recouru aux services de la CJH en 2017. Ce nombre va connaître une importante hausse en 2019, ainsi le nombre des bénéficiaires est passé de 35 demandeurs en 2018 pour atteindre 219 demandeurs en 2019. Pourtant l'année 2020 le nombre des demandeurs d'asile ayant contacté la clinique a beaucoup baissé à cause de la pandémie Covid-19. Il importe de remarquer que la grande partie de ces demandeurs d'asile vient Aït Imira.

**Figure n°1: Le nombre de demandeurs d'asile ayant contacté la CJH-Agadir<sup>10</sup>**



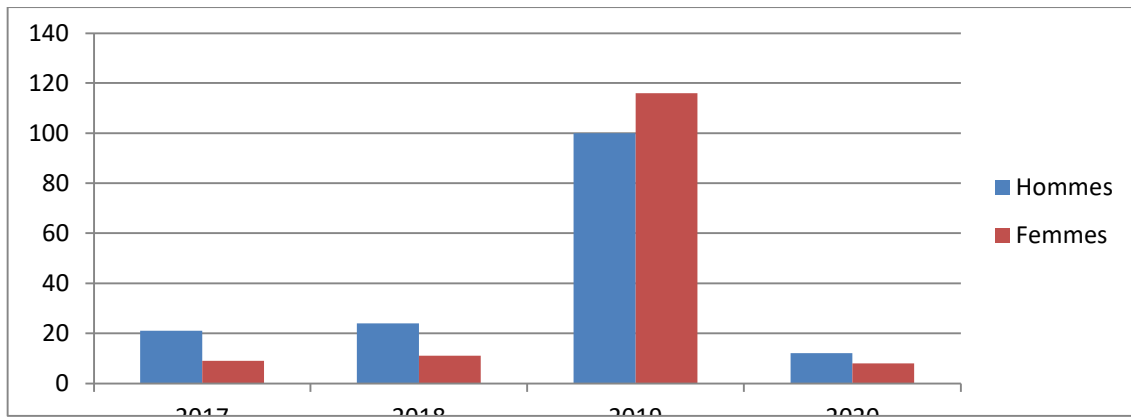
### 1.2.2. La structure par sexe des demandeurs d'asile

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de femmes ayant contacté la CJH. En effet, alors qu'en 2017 et 2018 le nombre d'individus masculins était nettement supérieur à celui des femmes, en 2019 les individus féminins sont ceux ayant le plus contacté la clinique<sup>11</sup> (voir : figure n° 2).

<sup>10</sup> CJH, « Statistiques des *demandeurs d'asile à Agadir* de 2017 à 2019 », op.cit., p.1.

<sup>11</sup> CJH, « Statistiques des *demandeurs d'asile à Agadir* de 2017 à 2019 », op.cit., p.2.

**Figure n° 2: La structure par sexe des demandeurs d'asile**

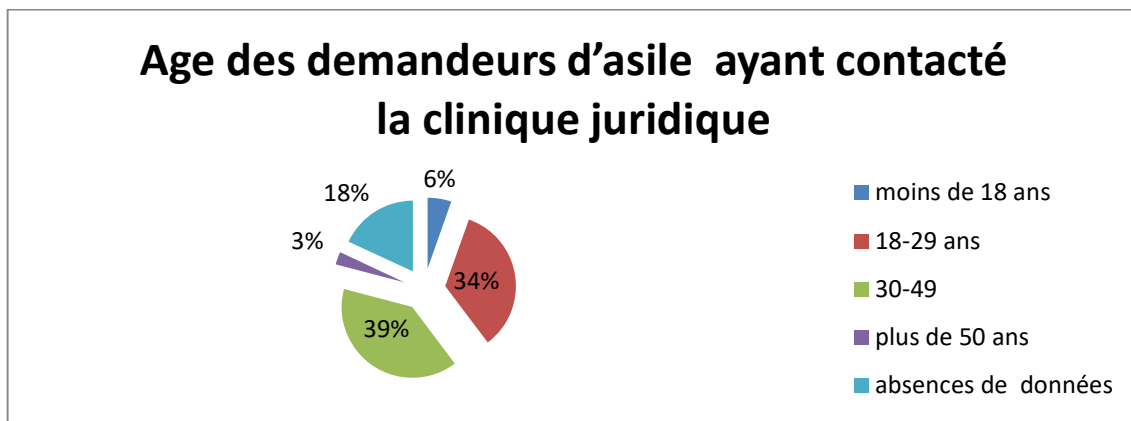


CJH, « Statistiques des *demandeurs d'asile à Agadir de 2017 à 2019* », 2020, p.1.

### 1.2.3. La structure par âge des demandeurs d'asile

Le graphique ci-dessous illustre l'âge des demandeurs d'asile ayant recouru aux services de la CJH. Les deux catégories qui se dégagent nettement des autres et qui représentent la majorité des demandeurs d'asile ayant contacté la CJH sont les catégories 18-29 ans et 30-49 ans (voir : figure n°3). La catégorie des plus de 50 ans reste très minoritaire dans l'ensemble.

**Figure n°1: L'âge des demandeurs d'asile<sup>12</sup>**



### 1.2.4. Pays d'origine des demandeurs d'asile

Le graphique ci-dessous montre les différents pays dont sont originaires les demandeurs d'asile. Ils sont pour la quasi-totalité des pays d'Afrique subsaharienne et dans lesquels « *il existe soit des risques sécuritaires tels que les conflits armés, les troubles post-électorales ou encore les conflits ethniques, soit une précarité économique découlant bien souvent de l'instabilité politique, des conflits ou de la mainmise sur les richesses par les élites de ces pays, ou encore des risques sanitaires dues à des pandémies comme Ebola récemment* »<sup>13</sup>.

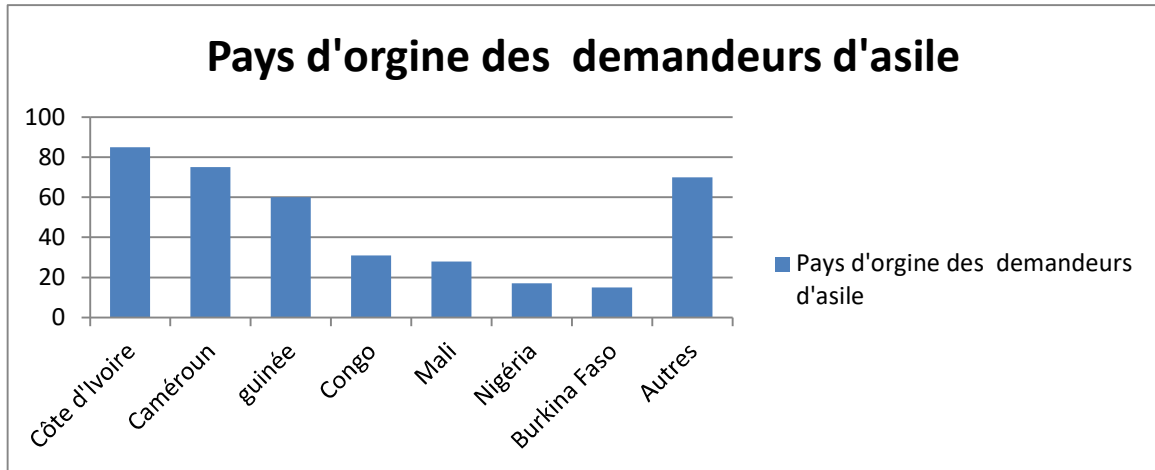
<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> CJH, « Statistiques des *demandeurs d'asile à Agadir de 2017 à 2019* », op.cit., p.4.



Nous pouvons toutefois voir se dégager trois pays dont proviennent une grande partie des demandeurs d'asile : la Côte d'Ivoire, le Cameroun ainsi que la Guinée (voir : figure n°4).

**Figure n° 4: Les pays d'origine des demandeurs d'asile**

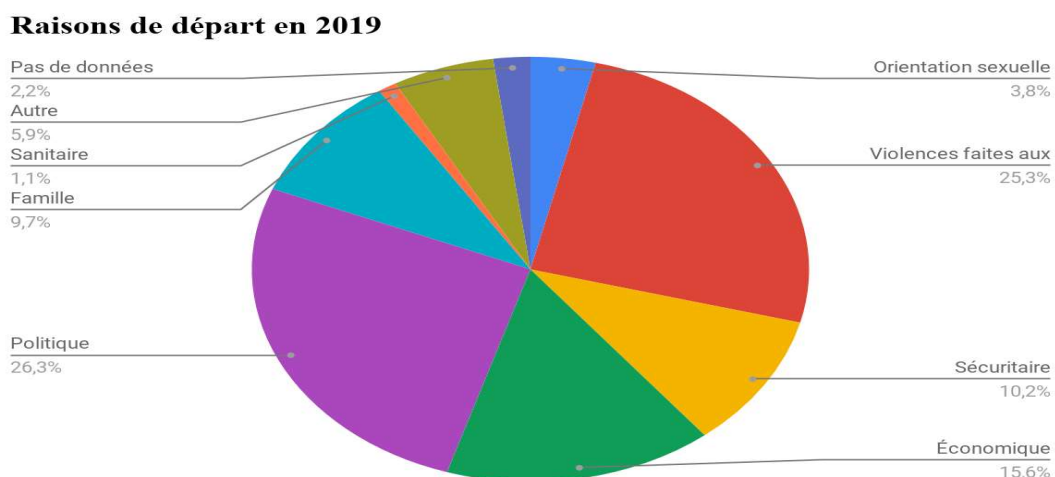


CJH, « Statistiques des *demandeurs d'asile* à Agadir de 2017 à 2019 », p.5.

### 1.2.5. Les raisons de départ des demandeurs d'asile

Afin de faciliter la compréhension et la lisibilité du graphique, nous avons rangé dans neuf catégories distinctes chaque situation en fonction de la raison majeure du départ. Cependant, cette classification est à relativiser puisque généralement les demandeurs d'asile qui ont contacté la CJH ont décidé de quitter leur pays d'origine pour diverses raisons et non une seule<sup>14</sup>. La figure n° 5 illustre les principales raisons poussant les demandeurs d'asile à quitter leur pays.

**Figure n° 5: Les raisons du départ des demandeurs d'asile**



CJH, « Statistiques des *demandeurs d'asile* à Agadir de 2017 à 2019 », 2020, p.5

<sup>14</sup> CJH, « *Statistiques des demandeurs d'asile* à Agadir de 2017 à 2019 », op.cit., p.6.

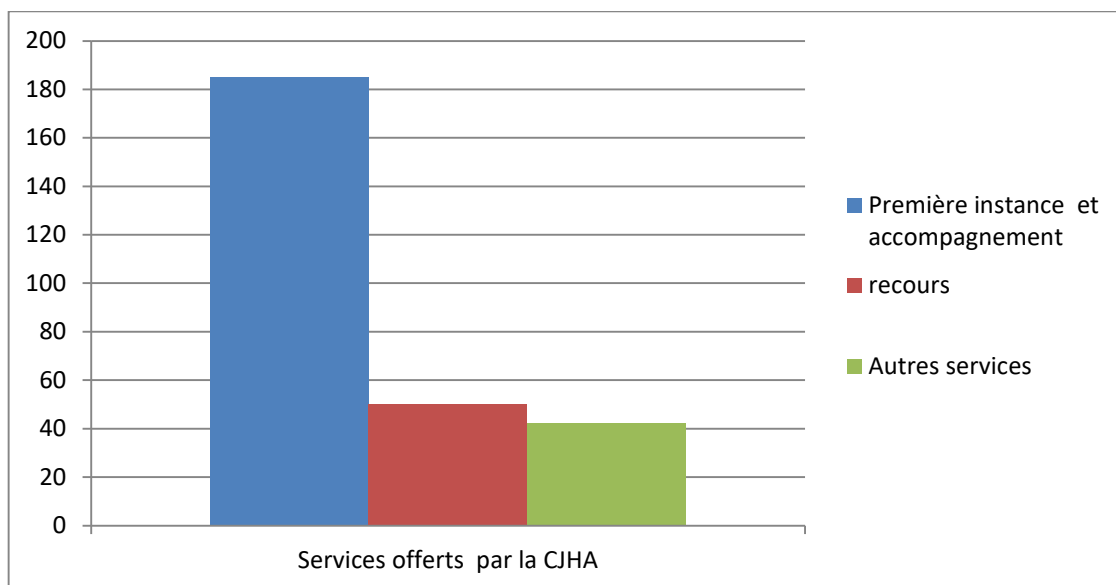


Nous pouvons voir sur le graphique ci-dessus que les deux principales raisons de départ des personnes ayant contacté la clinique sont l'instabilité politique (26,3%) et les violences faites aux femmes en particulier les excisions et les mariages forcés (25,3%).

### 1.2.6. Les services offerts par la CJH-Agadir

Les demandeurs d'asile ayant contacté la CJH ont pu le faire pour différentes raisons (voir : figure n° 6). Tout d'abord, pour avoir une aide juridique durant la phase de « première instance ou d'accompagnement ». Cette phase consiste à aider les demandeurs d'asile à remplir le formulaire d'enregistrement et à préparer le premier entretien avec le HCR. Elle regroupe aussi toutes les demandes annexes qui ont pu être formulées comme déposer une plainte au commissariat, les aider à candidater à diverses formations. La deuxième phase consiste à rédiger des recours des demandeurs d'asile qui auraient reçu une décision négative de la part du HCR<sup>15</sup>.

Figure n° 6: Les services offerts par la CJH



CJH, « Statistiques des *demandeurs d'asile à Agadir* de 2017 à 2019 », 2020, p.6

Ce graphique est à relativiser puisque ces chiffres ne représentent que la première raison pour laquelle les demandeurs d'asile ont contacté la CJH. De plus, il est important de mentionner qu'à plusieurs reprises la phase de première instance et d'accompagnement a pu continuer sur la rédaction d'un recours quand le HCR avait rendu une décision négative.

## 2. Le comité d'entraide internationale – Agadir

Le comité d'entraide internationale (CEI) est le pôle social de l'église évangélique d'Agadir, elle y est active depuis 2013. Son importance provient du fait que l'église compte parmi les premiers lieux vers lesquels se dirigent les

<sup>15</sup> CJH-Agadir, « Statistiques des *demandeurs d'asile à Agadir* de 2017 à 2019 », op.cit., p.5.





migrants dès leur arrivée à Agadir. Ses activités sont diversifiées autant que l'est la composition de la population migrante subsaharienne. Sa zone d'intervention géographique couvre l'ensemble du territoire de la région en particulier Aït Imira qui abrite une population migrante assez conséquente.

Ses actions se déclinent en trois grands axes qui sont : l'aide d'urgence, la formation professionnelle et les microprojets.

## **2.1. L'aide d'urgence**

Ce volet comporte quatre types d'assistance directe aux migrants. Il s'agit entre autres de :

### **2.1.1. L'écoute active et l'orientation**

Le CEI tient deux permanences par semaine destinées à l'écoute active et à l'orientation des migrants. En dehors de ces permanences régulières, il reçoit des migrants sur rendez-vous. Ces séances d'écoute débouchent souvent sur le référencement de ces migrants vers d'autres structures étatiques (entraide nationale, centres de santé, etc.) semi-public (CRDH-Souss-Massa) et acteurs de la société civile (Clinique Juridique *Hijra*, Migration et Développement, etc.).

Selon le rapport d'activité du CEI, « *sur les trois dernières années plus de 4000 personnes ont bénéficié de cette assistance* »<sup>16</sup>.

### **2.1.2. L'accompagnement et l'assistance médicale**

En sus des permanences dédiées à l'écoute et à l'orientation, le CEI assure chaque mardi une permanence consacrée exclusivement aux malades, à l'issue de laquelle, le comité établit un programme d'intervention en désignant une personne chargée d'accompagner ces migrants malades dans les centres de santé, les hôpitaux et les laboratoires.

Son rôle ne se limite pas à l'écoute et à l'accompagnement des migrants malades, mais, en cas de besoin, il leur achète les médicaments prescrits et leur paye les examens et les radios. Toutefois, son intervention dans ce domaine est conditionnée par le budget consacré à cette rubrique fixé à 1000 dirhams par mois.

Pour les cas nécessitant une opération chirurgicale ou un traitement très coûteux, le CEI, afin de couvrir le montant exigé, sollicite l'aide de ses partenaires. Sur ce point nous citons un cas où « *le coût dépassait 90 000 MAD. Il a fallu mobiliser la famille, amis et connaissances ainsi que toute personne de cœur sensible. Nous ne manquerons pas de mentionner l'intervention de certaines personnes à titre personnel ou en association comme le président de l'association Migration et Développement et la CRDH qui ont été là également pour les conseils et l'accompagnement* »<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> CEI, *Présentation du CEI*, Agadir, 2019, p.2.

<sup>17</sup> CEI, *Rapport sur l'évolution de la situation migratoire au Maroc (Agadir)*, CEI-Agadir, 2020, p.19.



### 2.1.3. L'accompagnement des mères et des femmes enceintes

Le CEI a choisi d'accompagner les mères célibataires et les femmes enceintes en raison de leurs vulnérabilités cumulées liées à leur genre, à leur statut et à leur condition migrante. Ainsi, il leur apporte une aide avant et post-accouchement. L'aide dispensée « *est souvent constituée des examens médicaux, des kits d'hygiène, des vêtements et couvertures pour bébé ainsi qu'un panier alimentaire* »<sup>18</sup>.

Il convient de noter qu'en 2019, le CEI a enregistré plus de centaines de naissances surtout dans la région d'Aït Imira. « *Nous avons pu accompagner plus d'une quarantaine de femmes dès leurs grossesses jusqu'à l'accouchement. D'autres ont été assistées uniquement lors ou après l'accouchement. Toutefois nous ne manquerons pas de regretter beaucoup de cas de bébés morts post accouchement ou suite à des naissances prématurées* »<sup>19</sup>.

### 2.1.4. L'octroi des bourses pour les étudiants subsahariens

Ce programme est destiné aux étudiants subsahariens en situation de difficultés financières pendant leurs études au Maroc. Ainsi, le CEI a mis en place une petite bourse de 750 dirhams par mois pour les étudiants qui ont perdu, pour une raison ou autre, leurs parrains ou leurs bourses étatiques. Il les soutient pour terminer leurs études. Le CEI aide aussi les étudiants pour payer les frais d'inscription auprès de l'agence nationale de coopération internationale surtout pour les masters. Le responsable de la CEI justifie cette intervention dans les termes suivants : « *Si on ne les aide pas ils n'auront pas leur diplôme et par conséquent ils vont tomber dans l'irrégularité et de rater leurs études* »<sup>20</sup>.

## 2.2. La formation professionnelle des migrants « irréguliers »

Conscient de l'importance du travail dans la préservation de la dignité humaine et dans l'intégration dans le pays d'accueil, le CEI a mis en place un programme de formation professionnelle destiné uniquement aux migrants qui « *souhaitent intégrer la société marocaine et qui sont stables sur la ville d'Agadir au moins pour une année. Loin de là l'idée de vouloir les retenir. Nous leur donnons un coup de pouce pour pouvoir acquérir des compétences basiques leur permettant de se lancer sur le marché de travail* »<sup>21</sup>.

Ces formations s'étalent sur 3 mois pendant lesquels le CEI s'engage à assurer aux jeunes stagiaires une indemnité de transport et de repas en raison de 50 dirhams par jour de présence. Ces formations débouchent sur l'obtention d'une attestation de formation.

<sup>18</sup> CEI, *Présentation du CEI*, Agadir, op.cit., p.2.

<sup>19</sup> CEI, *Rapport narratif final du projet AU 2020*, Agadir, 2020, p.6.

<sup>20</sup> Entretien réalisé avec Emmanuel Niyokwizigira le responsable du CEI à Agadir, recueilli le 05 juin 2023 au siège de l'association Migration et Développement à Agadir.

<sup>21</sup> CEI, *Présentation de CEI -Agadir*, op.cit., p.3.



Depuis 2017, plus d'une centaine de migrants ont été formés par le CEI. Les domaines de formations sont entre autres : l'hôtellerie, l'esthétique, la ferronnerie, la maçonnerie, la pâtisserie, la couture, la restauration, la peinture, la soudure, l'électricité, le revêtement et la vitrerie-aluminium. Dans la figure n°7, nous avons un exemple d'attestation que le comité délivre aux migrants formés.

**Figure n° 7: Exemple d'attestation de formation professionnelle délivrée par le CEI.**



Source : Rapport des activités du CEI, 2019.

### 2.3. Le financement des microprojets

Le troisième volet d'intervention du CEI est le financement des microprojets. Ce volet d'accompagnement « *a pour but de soutenir les migrants qui connaissent un métier et qui désirent devenir autonomes financièrement. C'est aussi une manière de les accompagner dans leur intégration sociale* »<sup>22</sup>. Le budget alloué aux projets est limité c'est la raison pour laquelle le comité a mis en place des critères de sélection qui sont :

- L'ancienneté de 6 mois dans la région, il cherche par ce critère les personnes qui ont un projet d'installation,
- Les femmes avec enfants,
- Les personnes mariées,
- Les gens ayant des projets mais qui manquent de financements.

<sup>22</sup> CEI, *Présentation de CEI -Agadir*, op.cit., p.4.



Au-delà de ces activités, le CEI ne ménage aucun effort pour participer à l'intégration des migrants, notamment à travers :

-La recherche du travail pour les lauréats de la formation professionnelle. Ainsi, sur la période 2018-2019, ils ont trouvé « *du travail pour 23 personnes dont la plupart est constituée de nos stagiaires* »<sup>23</sup>.

-L'accompagnement administratif des migrants surtout dans les cas de décès, de naissance et rapatriement.

Il importe de préciser que pour compenser le manque de budget, le CEI œuvre à fédérer ses partenaires pour mettre en place des actions communes au profit des migrants subsahariens dans la région et plus particulièrement à Aït Imira (voir : figure n° 19).

**Figure n° 8: Tableau détaillant les activités du CEI pour novembre et décembre 2019**

Statistiques des activités du CEI					
Période	Type d'aide apportée	Hommes	Femmes	Enfants	Total
Novembre- Décembre	Écoute active et orientation	122	67	8	197
	Aide alimentaire et vêtements	88	71	8	167
	Accompagnement médical et achat médicament	11	19	12	42
	intégration par le travail	4			4
	Formation professionnelle	17	8		25
	Suivi de dossier judiciaire	3	1		4
	cas de décès	1			1
	Aumônerie des prisons	18	4		22
	Noël pour les enfants d'Ait Amira			71	71
	Microprojets	1	2		3
femmes enceintes assistés			6		

Source : Rapport des activités du CEI, 2020, p.17.

<sup>23</sup> CEI, *Rapport annuel des activités de l'année 2018-2019*, CEI- Agadir, 2020, p.1.



### 3. Association Migration et Développement

Migration & Développement est l'une des ONG les plus anciennes dans la région qui, depuis plus de 30 ans, mène des projets de développement durable et solidaire en France et au Maroc, notamment dans les zones montagneuses de la région Souss-Massa<sup>24</sup>. Elle travaille principalement avec les Marocains résidents à l'étranger. Ce n'est que récemment et plus précisément en 2019 qu'elle a commencé à s'intéresser à la question de la migration subsaharienne. Grâce à sa longue expérience et son réseau relationnel aussi bien avec les acteurs institutionnels (conseil régional, CRDH, conseils communaux) qu'avec les bailleurs de fonds, elle a pu mener trois projets à destination à la migration subsaharienne, qui sont :

#### 3.1. Le projet : territorialisation de la politique migratoire (TPM)

Ce projet, lancé en 2020, vise à appuyer la mise en œuvre des politiques migratoires au niveau de la région Souss-Massa. Il vise plus précisément à « *institutionnaliser l'accompagnement social et administratif des ressortissants des pays tiers et de la diaspora en impliquant la société civile à travers la structuration de services administratifs et sociaux, notamment la duplication et le renforcement des Bureaux d'Accueil et d'Orientation de Migrants (BAOM)* <sup>25</sup> et *l'accompagnement des ressortissants des pays tiers pour accéder aux différents services de droits communs et dans l'appui à la structuration d'associations pour faire valoir leurs droits* »<sup>26</sup>.

Ce projet, en collaboration avec les communes et les provinces de la région Souss-Massa, a permis la création de 16 BAOM en 2021. Afin de renforcer les capacités des fonctionnaires en charge de ces BAOM, Migration et Développement a mis en place un programme de formations qui vise à outiller ces fonctionnaires de techniques d'accueil et d'orientation des populations vulnérables.

Toujours dans le cadre du projet « territorialisation des politiques migratoires », Migrations & Développement a mis en place des sessions de formations visant à renforcer la capacité des acteurs des associations des Subsahariens (cadre juridique des associations, gestion financière et administrative des associations, montage des projets). Ces formations « *s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement des groupes ou communautés de ressortissants des pays tiers,*

<sup>24</sup> Pour plus d'informations sur les activités de l'association, voir le site de Migration & Développement, <https://www.migdev.org>.

<sup>25</sup> Le BAOM est un dispositif pensé par M&D et réalisé en partenariat avec des collectivités territoriales. Il a pour objectif l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des populations migrantes en général. Dans ce cadre, le BAOM propose des services d'accompagnement dans différentes démarches administratives à destination des Marocains Résidents à l'étranger, des Marocains de retours, des ressortissants des pays tiers installés au Maroc.

<sup>26</sup> Migration et développement, *Rapport d'activités 2021*, Agadir, mai 2022, p.33.



à leur structuration en association en vue de défendre et d'accéder à leurs droits »<sup>27</sup>.

Il est à préciser que ce projet est financé par l'Agence française de développement et expertise France et mis en place en partenariat avec la région Souss-Massa, la CRDH, le ministère délégué auprès du ministre des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidents à l'étranger.

### **3.2. Le projet « Protection, Résilience, Migrations »**

Démarré en 2020, ce projet vise « *le renforcement de la protection et la résilience des personnes migrantes au Maroc. Dans cette perspective, les partenaires du projet souhaitent soutenir des changements aux niveaux des pratiques avec l'amélioration de l'accès à certains services et des politiques publiques au niveau national et régional afin que celles-ci répondent mieux aux besoins, aux droits et aux priorités des personnes migrantes vulnérables* »<sup>28</sup>.

Dans le cadre de ce projet, M & D a organisé en collaboration avec la CRDH et Handicap International, des ateliers de sensibilisation destinés aux acteurs clés impliqués dans la réalisation des droits des migrants en se focalisant plus spécifiquement sur les dimensions les plus priorisées à savoir : l'enregistrement à l'état civil et l'accès à l'éducation.

Concernant le droit des enfants migrants à l'éducation, M & D a organisé, en partenariat avec la CRDH et avec l'appui de l'académie régionale de l'éducation et de la formation, « *des ateliers de sensibilisation au profit des directeurs des écoles primaires des provinces d'Agadir, Inzegane et de Chtouka Ait Baha, sur l'inscription des enfants migrants aux écoles et l'éducation inclusive* »<sup>29</sup>. L'objectif assigné à ces ateliers est d'uniformiser l'interprétation de la circulaire 2013 et d'assouplir la procédure d'inscription des élèves issus des pays subsahariens.

Concernant l'enregistrement à l'état civil, M & D a organisé une série de réunions avec le procureur général de la Cour d'appel d'Agadir afin de « *mobiliser son institution pour faciliter l'inscription des enfants aux registres d'état civil et de contribuer ainsi à la protection des migrants en situation de vulnérabilités* »<sup>30</sup>. Elle a aussi mis en place un programme de renforcement des capacités des acteurs de la justice en termes de connaissance des droits des migrants et des mécanismes de leur accès à la justice.

Dans la continuité de cette activité, « *plusieurs ateliers de sensibilisation ont également été organisés au profit des inspecteurs de l'état civil de la région Souss-Massa sur le droit à l'identité des enfants des ressortissants des pays tiers*

<sup>27</sup> Entretien avec Mohamed Marfoq, Chargé de projet « protection des personnes migrantes » à Migration et Développement, effectué le 11 octobre 2023 à Agadir.

<sup>28</sup> Migration et développement, *Rapport d'activités 2021*, op.cit., p.36.

<sup>29</sup> Ibid., p.40.

<sup>30</sup> Ibid., p.21.



*non-inscrits à l'état* »<sup>31</sup>. Ce projet, financé par l'UE, est réalisé par Migration & Développement et Handicap International.

### **3.3. Le projet : migrations, Territoires et Développement (MTD)**

Le projet « Migrations, Territoires et Développement », lancé en janvier 2021, a pour objectif de « *contribuer au déploiement des politiques migratoires au niveau de la région du Souss-Massa notamment la stratégie nationale d'immigration et d'asile et d'œuvrer à une migration plus sûre, sans risque, légale et organisée et ce, en suivant une approche fondée sur les droits humains* »<sup>32</sup>.

Il vise également à accompagner les élus locaux pour élaborer des plans de développement locaux en y intégrant la dimension de la migration (Marocains de retour, subsahariens, etc.).

Pour opérationnaliser ce projet, l'association a organisé des sessions de formation au profit de trois provinces à savoir : Chtouka Ait - Baha, Tiznit et Inzegane - Ait Meloul. Ces formations « *ont eu pour objectif d'appuyer les collectivités notamment les 3 provinces ciblées dans l'intégration de la dimension "migratoire" dans leur planification provinciale permettant ainsi la mise en œuvre de formations et d'accompagnement de proximité* »<sup>33</sup>.

Dans le même projet, Migration et Développement a organisé, le 11 juin 2021, trois ateliers de réflexion sur la migration, les droits de migrants et discours responsable avec la participation de 15 journalistes afin d'assurer une couverture médiatique plus objective concernant les questions migratoires. Ces trois ateliers ont permis de déclencher des réflexions et des échanges responsables sur les migrants, leurs droits et leurs devoirs dans la société marocaine. Ils ont également permis d'analyser les différents stéréotypes et préjugés qui circulent sur la migration subsaharienne au Maroc et en particulier dans la région Souss-Massa.

Rappelons que ce projet, financé par l'UE et mis en œuvre par Enabel, s'inscrit dans le cadre du programme « déploiement des politiques migratoires au niveau régional (DEPOMI)».

## ***II. Les contraintes rencontrées par les acteurs de la société civile***

Cet état des lieux nous a permis d'inventorier les contraintes rencontrées par les acteurs de la société civile dans le cadre de leurs interventions sur le terrain.

### **1. Des interventions centrées sur le volet humanitaire**

Les interventions des acteurs de la société civile à Aït Imira demeurent gouvernées par une vision purement humanitaire. Ainsi, l'ensemble des actions menées au profit des migrants subsahariens sont toutes centrées sur l'assistanat. Le migrant subsaharien est réduit au statut de victime au lieu de l'ériger au rang

<sup>31</sup> Migration et développement, *Rapport d'activités 2021*, op.cit., p.40.

<sup>32</sup> Ibid., p.36.

<sup>33</sup> Entretien avec M. Marfoq, op.cit.



d'un acteur de son intégration, il est ainsi « *circonscrivant à un espace clos gouverné par le droit humanitaire* »<sup>34</sup>.

Certes, les actions menées jusqu'à présent sont importantes mais leurs effets demeurent ponctuels et insuffisants pour répondre correctement aux besoins de cette population migrante. D'où la nécessité de dépasser cette vision centrée uniquement sur l'humanitaire pour s'engager dans des actions communes (des plaidoyers) visant l'intégration politique et juridique des migrants en irrégularité. Par ses actions concertées, la société civile peut contribuer également au changement des politiques publiques en direction des migrants.

## **2. La mixité des flux migratoires**

L'une des difficultés auxquelles se heurtent les acteurs de la société civile est la nature des flux migratoires. Ces flux, étant par nature mixtes, englobent différentes catégories avec des statuts juridiques différents et des vulnérabilités variées voire cumulées. Ainsi, à côté des migrants dits économiques qui sont soumis à un régime juridique puisant son essence de la loi 02-03, se trouvent en bon nombre des demandeurs d'asile, des mères célibataires, des enfants mineurs non accompagnés, etc.

Chaque catégorie a des besoins spécifiques qui ne peuvent être satisfaits que dans un cadre multilatéral rassemblant plusieurs acteurs de la société civile. Le cas de la femme qui est à la fois une demanderesse d'asile, une mère célibataire et une victime de violences est éloquent à cet égard.

## **3. La faible méconnaissance de la communauté subsaharienne**

Certaines interventions de la société civile, en l'absence d'une connaissance profonde de la communauté subsaharienne en termes de statistiques telles que : le nombre des migrants subsahariens dans la zone cible, le nombre des migrants dans chaque communauté, leurs caractéristiques démographiques, leurs besoins, leurs modes d'organisation, la nature des relations entre communautés..., bouleversent les équilibres internes existants entre les différentes communautés en place et créent des tensions et des situations de conflits entre les différentes communautés subsahariennes.

Les acteurs de la société civile, par leurs actions sur le terrain, créent une sorte de discrimination au sein de la communauté subsaharienne. Dans l'impossibilité d'accéder directement à la population cible, certaines associations se trouvent obliger de passer par les chefs communautaires, en agissant de la sorte, elles opèrent implicitement une discrimination au sein de ces communautés. Ainsi, leurs actions menées ne bénéficient qu'aux membres de la communauté du chef choisi et à ses alliés. Sur ce point, un migrant guinéen nous a déclaré que ses

---

<sup>34</sup> Asavei Lavinia, *La protection juridique des migrants en situation irrégulière comme processus politique : une négociation discursive constante entre politisation par l'humanitaire et dépolitisation par l'État*, thèse, université d'Ottawa, 2013 (thèse inédite), p.117.





compatriotes à Agouram subissent une discrimination parce qu'ils sont minoritaires et par conséquent ne bénéficient que rarement des activités de la société civile.

De plus, certains leaders communautaires instrumentalisent les aides reçues (les colis de vêtements, les kits alimentaires, etc.) pour renforcer leur pouvoir au sein de leurs communautés. Le cas de la communauté ivoirienne est illustratif à cet égard. Ainsi, le chef du groupe étant un Bhété, « favorise les Bhétés<sup>35</sup> de la communauté par rapport aux Ivoiriens des autres ethnies »<sup>36</sup>. Rappelons que cette communauté est hétérogène, composée de plusieurs ethnies<sup>37</sup> (les Malinkés, les Wobé, les Bétés, les Dioulas, les Baoulés, etc.) et religions (l'Islam, le Christianisme et l'Animisme).

#### 4. Le problème du statut administratif

La majorité écrasante des migrants dans la région sont des migrants en situation administrative irrégulière. Cette vulnérabilité juridique se répercute sur l'exercice de leurs droits énoncés dans la SNIA.

Ainsi, ils ne peuvent ni bénéficier des formations professionnelles dispensées par l'entraide nationale ni constituer des coopératives pour monter des micro-projets.

Ce statut de migrant irrégulier les prive d'être des acteurs de leur propre intégration. Ils sont ainsi condamnés à vivre à la marge de la société ce qui augmente leur dépendance vis-à-vis de l'aide des associations.

L'échec de la création d'une crèche financée par l'UNCEF à Agouram illustre l'impact de ce statut administratif sur les conditions de vie des migrants. Cet échec est dû principalement à l'irrégularité du statut administratif des deux femmes migrantes désignées pour gérer la crèche.

#### 5. Méfiance entre acteurs de la société civile et la population migrante

Il est constaté une certaine méfiance entre les migrants subsahariens à Aït Imira et les acteurs de la société civile. Ainsi, certains migrants reprochent aux associations leur pragmatisme et leur instrumentalisation de la cause migratoire pour toucher des subventions.

Pour d'autres migrants, les actions menées par les associations dans le cadre des projets financés par l'UE ne répondent pas à leurs attentes. Sur ce point une migrante nous a confié que « certaines associations subventionnées ne

<sup>35</sup> Les Bétés ou encore Bhétés sont une ethnie de la Côte d'Ivoire. Ils font partie des principales ethnies du pays. Laurent Gbagbo, l'ancien président de la République ivoirienne, est un Bété.

<sup>36</sup> Entretien réalisé avec Samuel Kissé (migrant ivoirien), recueilli le 12 septembre 2023 à Aït Imira.

<sup>37</sup> La Côte d'Ivoire compte 69 ethnies, réparties en quatre groupes : les Akan représentent environ 42% de la population, les Mandé environ 27%, les Voltaïques environ 16% et les Krou environ 15%.



*s'intéressent qu'à prendre les photos des migrants bénéficiaires pour justifier le budget dépensé »<sup>38</sup>.*

De leur côté, certaines associations se sentent incapables de couvrir les besoins si croissants et diversifiés de cette population migrante.

## **6. La dépendance des associations aux financements publics**

L'intervention auprès des migrants aux besoins spécifiques exige des ressources humaines bien formées (juristes, psychologues, etc.). Elle requiert plus de professionnalisme, ce qui a pour effet l'augmentation du coût du travail des acteurs de la société civile et accroît par conséquent la dépendance de ces associations aux financements et subventions.

Aussi, il convient de préciser que les appels à projet alimentent la concurrence entre les acteurs de la société civile ce qui affaiblit la coopération entre eux et amoindrit les possibilités d'action de chacun.

## **7. La mobilité des migrants**

Le problème majeur qui affecte l'efficacité des interventions de la société civile est la mobilité des migrants qui rend si difficile le suivi des dossiers. « *Sur 50 dossiers des demandeurs d'asile enregistrés, 30 d'entre eux sont injoignables, du coup nous restons sans nouvelles sur leur sort »<sup>39</sup>. Cet extrait illustre l'impact de la mobilité des migrants sur l'efficacité des interventions des acteurs de la société civile. Cette mobilité réduit également la portée des formations professionnelles dispensées par le CEI au profit des migrants irréguliers. Ainsi, leur mobilité interrompt souvent le processus de leur intégration professionnelle sur le marché du travail.*

## **8. L'étendue de la région de la région Souss-Massa**

L'étendue géographique de la région de la région Souss-Massa réduit souvent la portée et l'efficacité des actions menées par les acteurs de la société civile. Ainsi, il leur est difficile, en l'absence de ressources humaines et financières suffisantes, de couvrir les besoins variés et spécifiques des migrants résidents sur l'ensemble du territoire de la région.

Certaines associations se plaignent aussi du désintérêt des élus locaux pour la question migratoire. Ce désintérêt s'explique par le fait que cette catégorie ne représente pas un poids électoral puisque ces migrants ne peuvent voter. Certains acteurs associatifs évoquent également la difficulté d'accéder à la population cible en particulier les femmes et les enfants. Ainsi, pour toucher ces catégories, ces associations doivent passer inéluctablement par les leaders communautaires.

En terme de conclusion, il convient d'avancer que, la société civile, malgré les difficultés rencontrées, reste un acteur incontournable dans l'intégration des

<sup>38</sup> Entretien réalisé avec Fatimatou Marou (migrante malienne), recueilli le 17 novembre 2023 à Aït Imira.

<sup>39</sup> Clotilde Girard, « Cartographie des usagers de la clinique juridique Hijra », CJH-Agadir, 2019, p.2.



migrants et qu'elle est, par ses actions et son contact régulier avec les migrants, la mieux placée afin de militer pour des politiques inclusives des personnes migrantes.